



Cfdt:

Aviation civile
FOCUS



La DGAC définitivement interdite de recrutement d'Ouvriers d'État ? Inacceptable.

17 avril
2019

Réunion d'information Textes OE du 11 Avril 2019

La DGAFP* essaie de pousser son avantage : l'administration nous présentait le 11 avril la dernière version, après charcutage de la DGAFP, du décret relatif à la carrière des Ouvriers d'État de l'aviation civile et de l'arrêté pris pour application dudit décret.

En préambule, le président de séance informait les OS que la DGAC n'avait plus la main, et que de fait, il n'y aurait aucune marge de manœuvre quant à la possibilité de modifier les documents présentés...

De qui se moque-t-on ?

Or il y a comme un petit problème par rapport à la version envoyée à la DGAFP : la suppression pure et simple de toute mention concernant le recrutement d'OE, soit près de la moitié du texte !

Avec comme justification l'injonction du 17 Juin 2018 faite à la DGAC d'arrêter les recrutements OE, au contraire de ce qui se fait dorénavant à la Défense.

Ce n'est pas du tout ce que prévoit le protocole social 2016-2019 à l'origine de ces travaux : il s'agissait de « se conformer à la demande de la Cour des Comptes, de consolidation juridique des textes relatifs .../... aux recrutements d'ouvriers d'Etat. » pour reprendre précisément le texte du protocole.

C'est pourquoi le SPAC CFDT refusera de cautionner le projet de texte en l'état, amputé de toute possibilité de recrutement.

Un planning irréaliste

Quant au reste, la perspective d'une publication à l'été 2019 nous paraît ahurissante, compte tenu des nombreux documents à mettre en adéquation comme les arrêtés pour les avancements, la prime de chef d'équipe, ceux pour les instances, ou encore pour la retraite. Certains d'entre eux faisant encore l'objet de débats !

L'objectif affiché dans un tel contexte d'un avis de l'INCO, suivi d'un point d'information au CT DGAC, avant un passage au CTM du 25 Juin 2019 est absolument irréaliste.

Respecter le protocole social

Le SPAC CFDT est d'accord pour travailler à une publication des textes dans les meilleurs délais, mais pas au détriment de la qualité, et dans le respect du protocole social validé par le gouvernement et signé par le Ministre. A la veille de l'été aérien et de l'ouverture de nouvelles négociations, il nous paraît très maladroit de la part du gouvernement d'envoyer de tels signaux.

**Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique*



POUR NOUS ECRIRE :
cfdtatc@gmail.com



RETROUVEZ-NOUS SUR www.spac-cfdt.org
ET SUR NOTRE PAGE FACEBOOK fb.me/ATCFDT



POUR PLUS D'INFOS :
01 58 09 45 55